

Règlement Général de Participation

SECTION 1 : L'ORGANISATEUR

La société Moongy AGAP2 (« l'organisateur »), Société par Action Simplifiée ayant son siège social au 62 bis, avenue André Morizet 92 100 Boulogne Billancourt et immatriculée sous le n° RCS Nanterre B 488 404 823 met en place dans le cadre de sa politique de recrutement d'Ingénieurs d'Affaires.

SECTION 2 : OBJET

Dans le cadre de sa politique de recrutement pour les postes d'Ingénieur d'Affaires, agap2 met en place un questionnaire de compétences accessible sur la plateforme agap2.fr (« Test ») auquel, conformément à la section 3 du présent document, toute personne pourra participer « Participant ». Le présent Règlement a pour objet l'encadrement juridique de la participation au Test.

Les présentes sont acceptées par le Participant par opt-in lors de son accès au site.

SECTION 3 : ACCESSIBILITÉ AU TEST

Tout Participant ayant accès à internet et/ ou ayant été invité par le Responsable de Traitement peut participer gratuitement et depuis n'importe où via le site agap2.fr.

Pour participer, le Participant devra remplir le formulaire.

Le site et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus notamment à l'occasion d'une maintenance, sans obligation de préavis ou de justification.

SECTION 4 : ISSUE DU TEST

Une fois le test terminé, le Participant reçoit un courrier électronique ainsi qu'un lien vers le site de recrutement de l'organisateur. Le Participant reste libre d'y postuler.

A défaut de retour du Participant, l'Organisateur se réserve le droit de prendre contact avec ce dernier.

SECTION 5 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées, traitées et conservées, dans le cadre du présent Test sont destinées exclusivement à l'organisateur aux fins de :

- Déceler les profils de collaborateurs compétents ;
- Recruter de nouveaux collaborateurs

En aucun cas, ces données ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les données du Participant seront conservées pour une période de deux ans, avant d'être automatiquement supprimées.

En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004) et conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit à l'accès, à la limitation, à la portabilité, à la rectification et à l'effacement des données les concernant. Pour l'exercer, il convient d'envoyer un mail à remi.minvielle@agap2.fr

SECTION 15 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes sont régies par la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable entre le Participant et l'organisateur, les tribunaux de Paris seront compétents pour régler le contentieux.